

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission

Date d'édition 01/02/2012
Édition 1
Date de révision 21/09/2012
Révision 3

Solution d'urée 30-45 %

1		Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise
1.1		
Identificateur de produit		
Nom commercial du produit	Solution d'urée 40 %, Solution d'urée 43 %, Solution d'urée XX %	
Nom chimique	Mélange, principal ingrédient urée	
Synonymes	Solution d'urée.	
Formule chimique	Mélange, principal ingrédient CH ₄ N ₂ O	
Numéro d'index UE (Annexe 1)	Pas applicable	
N° CE	Pas applicable	
N° CAS	Pas applicable	
REACH ou numéro d'enregistrement national du produit	Pas applicable	
1.2		
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées		
Utilisations identifiées	Dans certains procédés industriels, pour réduire les émissions de NOx. Pour le traitement des eaux.	
Utilisations déconseillées		
1.3		
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité		
Nom de l'entreprise	FERTIBERIA. S.A.	
Adresse de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 259 D. Plantas 47 y 48 - 28046 Madrid	
Téléphone de l'entreprise	Standard : 91.586.62.00 ; Fábrica de Palos : 959.49.24.00	
e-mail de l'entreprise aux fins de la FDS	reachfertiberia@fertiberia.es	
1.4		
Numéro d'appel d'urgence		
Fábrica de Palos : 959.49.24.00		

2		Identification des dangers			
2.1		Classification*			
		Conformément à la directive 1999/45/CEE			
		Pas dangereux.			
		Conformément au Règlement CE 1272/2008 [CLP]			
		Pas dangereux.			
2.2		Éléments d'étiquetage			
		Pictogrammes	Mot d'avertissement	Indications de danger	Conseils de prudence
2.3		Autres dangers			
Critère PBT/vPvB		Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, il n'est ni PBT ni vPvB.			
Autres dangers n'impliquant pas la classification du produit					
Dangers physiques et chimiques		Sous l'effet de la chaleur, la solution d'urée se décompose et libère de l'ammoniac. En cas de feu et de températures très élevées, elle peut libérer des fumées toxiques contenant de l'ammoniac et des oxydes d'azote.			
Dangers pour la santé		Le produit est fondamentalement inoffensif lorsqu'il est manipulé correctement. Il convient toutefois de noter ce qui suit : Contact avec la peau : le contact prolongé ou répété ainsi que l'immersion prolongée peut causer une irritation ou une inflammation. Contact avec les yeux : le contact direct avec les yeux, même si le produit n'est pas considéré irritant, peut causer des gênes passagères comme une irritation et une rougeur. Ingestion : en cas d'ingestion de faibles quantités, un effet toxique est peu probable. En grandes quantités, il peut provoquer des dysfonctionnements gastro-intestinaux.			
Dangers pour l'environnement		Inhalation : même si le produit n'est pas classé, on doit éviter l'exposition par inhalation. En cas de solidification par cristallisation, l'inhalation de poussières emportées dans l'air à hautes concentrations peut causer une irritation du nez et des voies respiratoires supérieures. Autres : sous l'effet de la chaleur, la solution d'urée se décompose et libère de l'ammoniac. En cas de feu et de températures très élevées, elle peut libérer des fumées toxiques contenant de l'ammoniac et des oxydes d'azote.			
		Elle possède intrinsèquement une faible toxicité pour la vie aquatique, mais exerce une demande substantielle d'oxygène lorsqu'un épandage en quantités importantes atteint les égouts, des caniveaux ou des cours d'eau, ce qui peut causer des dommages à la vie aquatique. Voir le point 12.			

* Pour connaître la signification complète des phrases R et/ou des indications de danger (H) : voir section 16

3									
Composition/information sur les composants									
Nom	%(p/p)	N° CAS	IUPAC	N° Index R.1272/2008	N° Registre REACH	Classification D. 67/548/CEE	Classification Rég. 1272/2008	Limites de concentration spécifiques	
Urée	30-45 %	57-13-6	Urée	--	01-2119463277-33-0022	Sans classification	Sans classification		
Eau	55-70 %	7732-18-5			Pas nécessaire	Sans classification			

Solution d'urée 30-45 %

4	Premiers secours	
4.1	Description des premiers secours	
	Conseils généraux	Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire.
	Inhalation	Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante.
	Ingestion	Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui laver la bouche avec de l'eau et lui administrer lentement un liquide (eau ou lait) pour autant qu'elle puisse le boire.
	Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau abondante.
	Contact avec les yeux	Laver immédiatement les yeux avec une solution de lavage oculaire ou avec de l'eau normale et propre pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
		L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote et de l'ammoniac, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue (méthémoglobine).
5	Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1	Moyens d'extinction	
	Moyens d'extinction appropriés	Il n'existe aucune restriction quant au type d'extincteur à utiliser. On peut utiliser de l'eau si celle-ci est compatible avec le matériau qui brûle.
	Moyens d'extinction à ne pas utiliser	Aucun.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	Dangers spéciaux	Éviter que la solution soit jetée à l'égout.
	Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Oxydes d'azote, ammoniac et dioxyde de carbone.
5.3	Conseils aux pompiers	
	Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Éviter toute contamination du produit par des matières incompatibles.
	Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.
6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
		Les déversements sont glissants. Nettoyer immédiatement tous les épanchements. Laver à l'eau
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	
		Prendre soin d'éviter la contamination des cours d'eau et des caniveaux et prévenir les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
		Contenir la dispersion avec du sable ou de la terre. Ramasser, si possible, le produit récupérable dans des conteneurs étiquetés afin de le recycler ou de l'éliminer. Absorber le produit restant avec du sable ou de la terre et le déposer dans un récipient dûment étiqueté afin de l'éliminer comme déchet. Laver la zone à l'eau en évitant de rejeter le produit dans des caniveaux ou des cours d'eau.
6.4	Référence à d'autres sections	
		Voir la section 1 pour les données de contact, la section 8 pour les équipements de protection individuelle et la section 13 pour l'élimination des déchets
7	Manipulation et stockage	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
		Travailler dans des espaces bien aérés. Lorsqu'on manipule le produit pendant de longues périodes, utiliser des équipements de protection individuelle appropriés (par ex. des gants). Nettoyer soigneusement les installations avant de réaliser des opérations de maintenance ou de réparation.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
		Maintenir les conteneurs bien fermés. Maintenir toujours propre la zone de stockage. Stocker le produit à des endroits ou dans des bâtiments frais, secs et bien aérés. Stocker le produit en évitant tout contact avec des matériaux incompatibles et des aliments. Protéger les conteneurs contre les dommages physiques et vérifier régulièrement qu'ils ne présentent ni fuites ni écoulements. Stocker le produit loin des sources de chaleur ou du feu. Ne pas stocker à des températures inférieures à sa température de cristallisation.
	Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier inoxydable, le polyéthylène, le polypropylène, etc.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
		Voir la section 1.2 et les annexes pour les scénarios d'exposition.
Note : stabilité et réactivité, voir la section 10.		

Solution d'urée 30-45 %

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle								
8.1 Paramètres de contrôle								
Valeurs limites d'exposition professionnelle		Composant	CAS					
		Urée	57-13-6	Non établie.				
Dérivé du RSC					Travailleur		consommateur	
			systemique	industriel	professionnel			
		oral	court terme long terme	Pas applicable		Pas applicable		42 mg/kg pc/jour
		inhalable	court terme long terme	292 mg / m ³		292 mg / m ³		125 mg / m ³
		cutané	court terme long terme	580 mg/kg pc/jour		580 mg/kg pc/jour		580 mg/kg pc/jour
PNEC		eau		air	sol	microbiologique	sédiment	oral
		eau douce superficielle : 0,047 mg/l		Non disponible	Non disponible	Non demandé		Non demandé
8.2 Contrôles de l'exposition								
Mesures d'ingénierie et contrôles hygiéniques		<p>Disposer d'eau courante et fraîche en abondance pour le lavage en cas de contact avec la peau et les yeux. Disposer de ventilation là où c'est nécessaire. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Utiliser le lavabo à la fin de la journée de travail.</p>						
Protection individuelle								
Yeux		Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166) ou lunettes panoramiques (monobloc) selon le risque.						
Peau et corps		Vêtement de travail.						
Mains		Porter des gants appropriés (par exemple, en caoutchouc ou en cuir) si l'on va manipuler le produit pendant de longues périodes de temps.						
Respiratoire		En cas d'urgence, utiliser des équipements de respiration appropriés.						
Thermiques								
Contrôle de l'exposition environnementale		Voir section 6.						
<p><i>Les conseils relatifs à la protection individuelle sont valides pour des niveaux élevés d'exposition. Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.</i></p>								
9 Propriétés physiques et chimiques								
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles								
Aspect	Liquide transparent incolore.							
Couleur	Incolore							
Odeur	Légère odeur d'ammoniac							
Poids moléculaire	Pas applicable							
pH	Env. 9,5							
Point d'ébullition	Non disponible							
Point de cristallisation	Dépend de la concentration : -11 °C pour une conc. = 32,5 % ; +1 °C pour une conc. = 40 % ; +5 °C pour une conc. = 43 %							
Point d'inflammation	Non inflammable							
Inflammabilité	Non inflammable							
Propriétés explosives	N'est pas explosif. La solution d'urée non contaminée ne constitue aucun risque d'explosion. Elle peut toutefois former des mélanges explosifs si elle est contaminée avec des acides forts ou des nitrates.							
Température d'autoinflammation	Non inflammable							
Température de décomposition	Non disponible							
Limite d'explosivité inférieure	Pas applicable							
Limite d'explosivité supérieure	Pas applicable							
Propriétés comburantes	N'est pas classé comme comburant.							
Densité à 20 °C	Dépend de la concentration : 1 090 kg/m ³ pour une conc. = 32,5 % ; 1 110 kg/m ³ pour une conc. = 40 % ; 1 120 kg/m ³ pour une conc. = 43 %							
Pression de vapeur à 100 °C	Non disponible							
Densité de la vapeur	pas applicable							
Coefficient de partage n-octanol/eau	LgPow < -1,73 pour l'urée							
Viscosité	Non disponible							
Hydrosolubilité	Miscible en toutes proportions							
9.2 Autres informations	Poids moléculaire 60 pour l'ingrédient principal (urée)							

Solution d'urée 30-45 %

10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir section 7)
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir section 7)
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	La solution d'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium et avec l'hypochlorite de calcium pour former du trichlorure d'azote qui est un explosif spontané. Forte réaction avec les nitrites.
10.4	Conditions à éviter	Température élevée à cause du dégagement d'ammoniac et de dioxyde de carbone provoqué par l'hydrolyse de l'urée. Températures sous le point de cristallisation. Contamination par des matières incompatibles.
10.5	Matières incompatibles	Acides, bases fortes, nitrites et nitrates, hypochlorite de sodium ou de calcium, oxydants forts. La solution d'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium et avec l'hypochlorite de calcium pour former du trichlorure d'azote qui est un explosif spontané. Forte réaction avec les nitrites.
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir section 5 Soumis à un chauffage intense, il fond et se décompose en libérant des gaz toxiques (par ex. NOx et ammoniac). Lorsqu'il entre en contact avec des matières basiques comme la chaux, il peut produire du gaz ammoniac.

11	Informations toxicologiques													
11.1	Informations sur les effets toxicologiques													
	Toxicocinétique, métabolisme et distribution	Non disponible												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Composant</th> <th>N° CAS</th> <th>Méthode</th> <th>Espèces</th> <th>Voie</th> <th>Résultat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Urée</td> <td>57-13-6</td> <td>OECD 401</td> <td>rat</td> <td>orale</td> <td>DL50 : 14,3-15 g / kg pc.</td> </tr> </tbody> </table>	Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	Urée	57-13-6	OECD 401	rat	orale	DL50 : 14,3-15 g / kg pc.
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat									
Urée	57-13-6	OECD 401	rat	orale	DL50 : 14,3-15 g / kg pc.									
	Toxicité aiguë	Urée												
	Sensibilisation	Aucun effet important ou danger critique connu.												
	Toxicité chronique	Aucun effet important ou danger critique connu.												
	Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.												
	Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu. Test d'Ames négatif.												
	Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu.												
	Notes	Des effets néfastes sur la santé sont considérés comme peu probables si le produit est manipulé et utilisé correctement.												

12	Information écologique																		
12.1	Toxicité																		
	Toxicité aquatique																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Composant</th> <th>N° CAS</th> <th></th> <th>Poissons (Leuciscus idus)</th> <th>Crustacés (Daphnia magna)</th> <th>Algues (Microcystis aeruginosa)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Urée</td> <td>57-13-6</td> <td>Court terme</td> <td>CL50 (96 h) > 6 810 mg/l</td> <td>CL50 (24 h) > 10 000 mg/l</td> <td>CL50 (192 h) = 47 mg/l</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Faible toxicité pour la vie aquatique</td> </tr> </tbody> </table>	Composant	N° CAS		Poissons (Leuciscus idus)	Crustacés (Daphnia magna)	Algues (Microcystis aeruginosa)	Urée	57-13-6	Court terme	CL50 (96 h) > 6 810 mg/l	CL50 (24 h) > 10 000 mg/l	CL50 (192 h) = 47 mg/l	Faible toxicité pour la vie aquatique					
Composant	N° CAS		Poissons (Leuciscus idus)	Crustacés (Daphnia magna)	Algues (Microcystis aeruginosa)														
Urée	57-13-6	Court terme	CL50 (96 h) > 6 810 mg/l	CL50 (24 h) > 10 000 mg/l	CL50 (192 h) = 47 mg/l														
Faible toxicité pour la vie aquatique																			
	12.2 Persistance et dégradabilité																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Composant</th> <th>N° CAS</th> <th>Vie aquatique</th> <th>Photolyse</th> <th>Biodégradabilité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Urée</td> <td>57-13-6</td> <td>Non disponible</td> <td>Non disponible</td> <td>10,9 mg/l en 1 h à 20 °C</td> </tr> </tbody> </table>	Composant	N° CAS	Vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité	Urée	57-13-6	Non disponible	Non disponible	10,9 mg/l en 1 h à 20 °C								
Composant	N° CAS	Vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité															
Urée	57-13-6	Non disponible	Non disponible	10,9 mg/l en 1 h à 20 °C															
	12.3 Potentiel de bioaccumulation																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Composant</th> <th>N° CAS</th> <th>Coefficient de partage octanol-eau (Kow)</th> <th>Facteur de bioconcentration (BCF)</th> <th>Potentiel de bioaccumulation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Urée</td> <td>57-13-6</td> <td>-1,73</td> <td>-</td> <td>Faible</td> </tr> </tbody> </table>	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Kow)	Facteur de bioconcentration (BCF)	Potentiel de bioaccumulation	Urée	57-13-6	-1,73	-	Faible								
Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Kow)	Facteur de bioconcentration (BCF)	Potentiel de bioaccumulation															
Urée	57-13-6	-1,73	-	Faible															
	12.4 Mobilité dans le sol																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Composant</th> <th>N° CAS</th> <th>Résultat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Urée</td> <td>57-13-6</td> <td>Soluble dans l'eau.</td> </tr> </tbody> </table>	Composant	N° CAS	Résultat	Urée	57-13-6	Soluble dans l'eau.												
Composant	N° CAS	Résultat																	
Urée	57-13-6	Soluble dans l'eau.																	
	12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB																		
	Non disponible.																		
	12.6 Autres effets néfastes																		
	Il n'existe pas d'autre information.																		

13	Considérations relatives à l'élimination	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	
	NE PAS UTILISER LE PRODUIT comme réducteur de NOx s'il existe le moindre risque qu'il soit contaminé. Consulter le fabricant au sujet de la possibilité de le recycler ou de l'utiliser à des fins agricoles. La présence d'une teneur en Biuret supérieure à 0,2 % peut rendre inviable son utilisation à des fins agricoles. Déposer les déchets issus d'épandements dans une décharge agréée ou consulter le fabricant au sujet de la possibilité de l'utiliser à des fins agricoles. Le matériel utilisable pour manipuler les déchets doit être celui qui est indiqué dans la section 7.	

14	Informations relatives au transport															
14.1 - 14.6	Information réglementaire	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro ONU</th> <th>Nom propre du transport</th> <th>Classe</th> <th>Groupe d'emballage</th> <th>Étiquette</th> <th>Dangers pour l'environnement</th> <th>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ADR/RID ADNR IMDG IATA</td> <td colspan="6" style="text-align: center;">NON CLASSÉ</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro ONU	Nom propre du transport	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Dangers pour l'environnement	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	ADR/RID ADNR IMDG IATA	NON CLASSÉ					
Numéro ONU	Nom propre du transport	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Dangers pour l'environnement	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur										
ADR/RID ADNR IMDG IATA	NON CLASSÉ															
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Pas applicable															

Solution d'urée 30-45 %

15	Informations réglementaires	
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Règlement 1907/2006 (REACH) Règlement 1272/2008 (CLP) Directive 548/1967 ; D.R. 363/1995 (Substances dangereuses) D.R. 374/2001 (agents chimiques)	
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Évaluation de la sécurité chimique réalisée pour l'ingrédient principal, l'urée, comme substance.	
16	Autres informations	
	Phrases de risque	Aucune
	Indications de danger	Aucune
	Conseils de prudence	Aucun
	Références bibliographiques et sources des données	Évaluation de la sécurité chimique de l'urée ; Documents Guide EFMA/FERTILIZER EUROPE ; Données de TFI HPV ; NOTOX.
	Abréviations et acronymes	VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % CE50 : concentration efficace 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration efficace la plus faible observée NOEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé
	Formation adéquate pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels
	Date de la FDS précédente	Révision 2: 17/07/2012
	Modifications apportées à la révision actuelle	Correction d'une erreur au paragraphe 11. DL50 de l'urée est apparu avec une valeur de 13,3 à 15 g / kg de poids corporel quand il est en réalité de 14,3 à 15 g / kg de poids corporel.
<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances du produit à la date de sa publication. Elles n'impliquent aucune reconnaissance d'un engagement ou d'une responsabilité légale de l'entreprise quant aux conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation dans n'importe quelles circonstances.</p>		